



Refus dérogation scolaire collège

Par Miren

Bonjour

Nous avons demandé une dérogation scolaire pour motif médical pour notre fille atteinte d'une grave maladie digestive. Malgré un dossier étoffé avec documents médicaux le médecin refuse la dérogation. Nous savons qu'un enfant l'a obtenue avec un dossier très léger. Et on lui a accordé pour qu'il puisse rentrer le midi. Or notre fille qui risque des fausses routes s'est vue refuser la dérogation. Ma fille ne peut pas manger à l'école.

Quelles voies de recours avons nous afin d'obtenir cette dérogation ?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

C'est un peu confus.

L'établissement de secteur est trop loin de chez vous, et votre fille ne peut rentrer à midi ?

Ou le problème est que l'école ne veut pas la laisser sortir entre midi et deux ?

Par Miren

Oui le collège est trop loin de chez nous et notre fille est atteinte de la maladie de c?liaque. Nous avons demandé une dérogation pour qu'elle puisse rentrer chez nous car elle ne peut maîtriser la maladie (diarrhées, vomissements). Le médecin de l'éducation nationale pense qu'en fournissant un panier repas, le problème serait résolu. Nous savons qu'un enfant a eu la dérogation pour pouvoir manger le midi pour une autre raison.

Quelles sont nos possibilités d'action ? Lettre rar au recteur puis tribunal ?

Par CToad

Bonjour,

je ne comprends pas : la cantine est obligatoire ?

Par Miren

non elle n'est pas obligatoire mais ma fille est malade et a un traitement à prendre avant les repas et une éviction alimentaire importante. Le collège est situé trop loin de notre domicile. Elle n'aurait pas le temps de revenir pour déjeuner et aller aux toilettes car elle est malade au niveau digestif.